

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXII

BEAUCEVILLE—SEPT. 1916

No IX

Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville

(Suite et fin)

Né en France en 1681.

Il n'avait pas plus de quatre ans, lorsque son père passa dans la Nouvelle-France. Rien ne nous dit, cependant, qu'il traversa la mer à un âge aussi tendre. L'enfant, s'il vint plus tard, fit la traversée sans son père, car il n'appert pas que M. des Bergères retourna en France.

Le jeune des Bergères de Rigauville commença à servir à l'âge de quinze ans. La valeur chez lui, comme on le voit, n'attendait pas le nombre des années.

Dès 1695, le gouverneur de Frontenac, qui s'intéressait beaucoup à son père, demandait pour lui une commission d'enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

Le 25 octobre 1696, M. de Frontenac accusait réception de cette commission dans les termes suivants :

“ Comme le fils du sieur des Bergères n'a pas encore dix-huit ans et qu'il s'en manque seulement de quelques années, j'ai suspendu à lui donner la commission d'enseigne que vous lui avez expédiée, pour suivre exactement les ordres de Sa Majesté, quoiqu'il en soit venu cette année qui sont plus jeunes que lui, qu'il soit fils de maître à . . . , a toujours fait de la considération et qu'il y ait plus de deux ou trois ans qu'il fait le service régulièrement et aille à tous les partis. J'attendrai là-dessus les ordres qu'il vous plaira m'envoyer l'année prochaine et cependant, si vous l'avez agréable, M. de Champigny conservera le fonds de ses appointements pour être distribués avec sa connaissance si vous le jugez à propos. ” (1)

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 14.